



ATE Association transports et environnement
VCS Verkehrs-Club der Schweiz
ATA Associazione traffico e ambiente



• A pied, c'est sûr – grâce à vous
• Sicher zu Fuss – dank Ihnen
• Sicuri a piedi – grazie a Lei

Etabli par

Ausgestellt durch

Rilasciato da



Association Transports
et Environnement



Pour une mobilité d'avenir

«Merci de vous arrêter pour moi. L'agent de police nous a dit: s'engager seulement lorsque les roues ne tournent plus.»

«Merci de vous arrêter. Les aînés et les enfants doivent pouvoir se fier à vous.»



**Chère amie automobiliste,
Cher ami automobiliste,**

Tous les piétons ne se ressemblent pas. Même si les enfants font de leur mieux, ils sont souvent à la limite de leurs capacités face à la circulation. Le risque d'être

victime d'un grave accident est, pour un enfant, trois fois plus élevé que pour un adulte de 20 ans.

Pour les personnes âgées, le risque est même six fois supérieur. Comme les enfants, les gens qui ne sont plus très solides sur leurs jambes dépendent plus encore de l'égard des autres. Suivant le style de conduite que vous adoptez, vous pouvez grandement contribuer à accroître la sécurité des jeunes et moins jeunes.

Mais que signifie «prudence particulière à l'égard des enfants et des personnes âgées» comme le prescrit la loi? Les pages suivantes vous en diront davantage.

Merci de votre attention.

Michael Rytz
Sécurité routière
ATE Association transports et environnement



Pourquoi une

«prudence particulière»?

Les personnes âgées

- Avec l'âge, la capacité de réaction diminue. Evaluer correctement la situation sur la chaussée demande davantage de temps.
- Pour diverses raisons, la vue peut baisser avec l'âge : vision troublée, champ visuel réduit, problème de vision nocturne.
- Les personnes âgées ont besoin de davantage de temps pour traverser la chaussée. Souvent, elles ne sont plus à même de faire le petit bond qui leur permettrait d'éviter le danger.



Les enfants

- Les enfants ont tôt fait de relâcher leur attention. Une pelle mécanique à l'œuvre. Un camarade qui fait signe sur le trottoir d'en face. La balle de foot qui roule. Tant de choses peuvent détourner l'attention des enfants, à tel point qu'ils en oublient souvent ce qui se passe et se déplace autour d'eux.
- Les enfants ne sont pas ou peu capables d'estimer les distances et les vitesses et n'ont aucune idée de ce que signifie le chemin de freinage.
- Les adultes renoncent à leur droit de priorité sur un passage piéton lorsqu'ils ne sont pas sûrs si une voiture est encore en mesure de s'arrêter. Lorsqu'il s'agit d'enfants, les automobilistes doivent avoir à l'esprit qu'il en va tout autrement.

Prudence particulière signifie

- **Anticiper.** Roulez en anticipant les situations, de manière à pouvoir identifier à temps les enfants et les personnes âgées en particulier.



- **Maîtriser sa vitesse.** Lever le pied, c'est se donner davantage de temps pour évaluer correctement la situation. Le chemin de freinage s'en trouvera réduit. **Préparez-vous au freinage**, vous diminuerez ainsi le temps de réaction. Si vous avez des

raisons de penser qu'un enfant n'est pas attentif à la circulation et qu'il pourrait s'engager sur la chaussée: **dans le doute, freinez jusqu'à l'arrêt de votre véhicule.**

- **Enclenchez la messagerie vocale.** Téléphoner au volant absorbe l'attention et empêche de réaliser ce qui se déroule sur la route.

Prudence particulière sur les passages piétons

- **Freinez toujours jusqu'à l'arrêt de votre véhicule.** Comme les enfants ne sont pas encore capables d'estimer les vitesses, les agents de la circulation leur apprennent «à s'engager seulement lorsqu'il ne vient pas de voiture ou lorsque le véhicule s'est immobilisé». Nombreuses sont les personnes âgées qui, elles aussi, préfèrent ne s'engager que lorsque les roues ne tournent plus.
- **Attendez patiemment**, sans faire pression. Pour les enfants, tout comme pour les aînés, la précipitation peut se révéler très dangereuse.
- **Ne faites pas un signe de la main.** Les enfants surtout auraient tendance à croire que cela signifie qu'il n'y a plus aucun danger. Le signe de la main peut les inciter à ne plus prêter attention au reste de la circulation.



*De nombreux accidents se produisent sur la seconde partie de la chaussée. Dès lors: **prudence avec les piétons qui traversent la chaussée depuis la gauche.***

Saviez

vous ... ?

- que 50 km/h est une vitesse bien supérieure à celle qu'un humain peut atteindre en courant? Usain Bolt, l'homme le plus rapide du monde, a frôlé les 45 km/h dans un 100 m.
- qu'il y a un monde entre rouler à 30 km/h et rouler à 50 km/h? Là où vous vous serez arrêté en freinant à partir d'une vitesse de 30 km/h, vous n'auriez même pas encore touché les freins à 50 km/h.
- que deux piétons tués sur trois avaient 65 ans ou plus?



Téléphoner ou écrire des SMS au volant absorbe l'attention. Il est prouvé que les automobilistes qui téléphonent en roulant, conduisent moins bien que s'ils avaient 0,8 pour mille d'alcool dans le sang. Une installation mains libres n'est pas plus utile: c'est surtout l'esprit qui doit être libre.



Les forces en jeu en cas de collision sont trop souvent sous-estimées. Une personne heurtée par une voiture roulant à 50 km/h, n'a que 30% de chances de survie. La violence du choc équivaut à une chute d'une hauteur de 10 m!

Ce que dit **le loi...**

Loi fédérale sur la circulation routière LCR, art. 26, règle fondamentale

Al. 1. Chacun doit se comporter, dans la circulation, de manière à ne pas gêner ni mettre en danger ceux qui utilisent la route conformément aux règles établies.



Al. 2. Une prudence particulière s'impose à l'égard des enfants, des infirmes et des personnes âgées, et de même s'il apparaît qu'un usager de la route va se comporter de manière incorrecte.

Ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR), art. 4, adaptation de la vitesse

Al. 3. Il doit réduire sa vitesse et s'arrêter au besoin lorsque des enfants non attentifs à la circulation se trouvent sur la route ou à ses abords.



Question :

Quelle affirmation est la bonne ?

- 1. L'automobiliste A aide les piétons en les invitant d'un signe de la main à traverser la chaussée.
- 2. L'automobiliste B est autorisé à poursuivre sa route, les piétons attendront au milieu de la chaussée.
- 3. Près de la moitié des accidents graves dont sont victimes les piétons se produisent au milieu ou sur la seconde partie de la chaussée.

← Réponse correcte : 3. Le rapport d'experts «Accidents de la route mortels sur les passages piétons» commandé par le Conseil fédéral Leuenberger en 1999 démontre que plus de la moitié des piétons tués ont été heurtés au milieu ou sur la seconde partie de la chaussée.

J'aimerais commander gratuitement les brochures suivantes :



Ex. de la brochure «A pied c'est sûr – grâce à vous»



Ex. de la brochure «l'auto sûre»

Le petit guide pour l'achat d'une voiture selon des critères de sécurité: www.auto-sure.ch



Ex. de la brochure «A pied c'est sûr»
Le recueil de conseils pour les piétons. Davantage de détails sur la campagne à l'adresse : www.a-pied-cest-sur.ch



L'ATE m'intéresse. Veuillez m'envoyer davantage d'informations.



Ex. de la brochure «Zones 30 et zones de rencontres»

Elle donne quelques conseils sur les comportements corrects à adopter et présente succinctement les droits et devoirs des usagers de la route.

Commandes sur internet
www.ate.ch/publications

Édité par

ATE Association transports et environnement
Aarberggasse 61
Case postale 8676
3001 Berne
Tél. 0848 611 613 (tarif normal)
www.ate.ch

Merci de vous arrêter :-)
Danke fürs Anhalten :-)
Grazie per essersi fermato :-)

Impressum: © ATE novembre 2011; textes: Urs Geiser, Michael Rytz; mise en pages et illustrations: SONNEN Werbeagentur, Andrea Campiche; impression: Ziegler Druck

Avec le soutien de

Fonds für Verkehrssicherheit
Fonds de sécurité routière
Fondo di sicurezza stradale



Association Transports
et Environnement



Pour une mobilité d'avenir

Nicht frankieren
Ne pas affranchir
Non affrancare

Geschäftsantwortsendung Invio commerciale-risposta
Envoi commercial-réponse

Prénom _____
Nom _____
Adresse _____

NPA/localité _____
Tél. _____
E-mail _____

ATE Association transports et environnement
Sécurité routière
Case postale 8676
3001 Berne